

LE LIEN

UFR FO

Organe de la Fédération Générale des Fonctionnaires - 46, rue des Petites-Écuries - 75010 Paris - Tél. 01-44-83-65-55
www.fo-fonctionnaires.fr - contact@fo-fonctionnaires.fr

Trimestriel N° 147 - Septembre 2023

édito

Vous trouverez dans ce numéro les différentes motions adoptées à l'unanimité lors de notre dernière assemblée générale.

Dans un contexte de rentrée difficile pour les pensionnés la décision unilatérale du Ministre Stanislas GUERINI de supprimer le bénéfice des chèques vacances pour les seuls pensionnés de l'Etat est inacceptable.

Le bureau de l'UFR-FO a décidé de réagir, vous trouverez ci-dessous la lettre que nous adressons au ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, Une audience est déjà demandée auprès du Ministre.

Nous alertons également les médias et les responsables politiques de la situation préoccupante des pensionnés et retraités de l'Etat.

COURRIER URF-FO AU MINISTRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Ministre,

L'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière souhaite attirer votre attention sur deux sujets particulièrement sensibles pour les pensionnés de la Fonction Publique de l'Etat,

La situation des pensionnés de l'Etat, comme celle de tous les retraités se dégrade, Une majorité de pensionnés se prive de l'essentiel. Leur pouvoir d'achat ne cesse de diminuer comme peau de chagrin du fait de la hausse du coût de la vie : énergie, carburants, alimentation (24% en deux ans) et maintenant augmentation significative de la taxe foncière.

La dernière augmentation des pensions de 0,8% en janvier 2023 a été ressentie comme une provocation.

Il en est de même de votre circulaire en date du 25 juillet 2023 qui retire aux pensionnés de l'Etat le bénéfice des chèques vacances, ne les réservant qu'aux seuls agents en activité.

Cette mesure discriminatoire est particulièrement injuste, elle stigmatise les plus modestes et de plus sans grand sens économique, le montant des chèques vacances étant réintroduit dans l'économie,

L'UFR-FO vous demande instamment de bien vouloir faire procéder à l'annulation de cette circulaire,

Protection sociale complémentaire :

La réforme de la PSC dans la Fonction Publique va bientôt se mettre en place. Les pensionnés de l'Etat en sont les grands perdants.

Les restes à charge (dont le gouvernement envisage l'augmentation), les dépassements d'honoraires scandaleux, ainsi que le coût des complémentaires santé que la réforme va encore accentuer pèsent particulièrement sur le budget des pensionnés.

L'UFR-FO ne peut accepter que l'accès aux soins continue à se dégrader et devienne inaccessible pour trop de pensionnés.

L'UFR-FO pour une juste compensation revendique la mise en place d'un crédit d'impôt sur la cotisation de la complémentaire santé des pensionnés et retraités de l'Etat.

Recevez, Monsieur Le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Jean-Paul Prady
Secrétaire général
UFR-FO



Sommaire

Edito
Rapport d'activité
Et maintenant
Comme un serpent de mer
Billet d'humeur
A propos de l'illectronisme
Courrier des lecteurs

RAPPORT D'ACTIVITE



Depuis le congrès de Nancy l'activité de l'UFR a été soutenue,

Nous avons publié 9 numéros du journal LE LIEN, dont un numéro spécial consacré aux EHPAD, Nous y faisons un historique politique, un rappel de tous les ouvrages et rapports dénonçant la situations des EHPAD ainsi qu'un comparatif avec le traitement des personnes âgées dans plusieurs pays européens et nous terminions par l'ensemble de nos revendications sur le sujet, Depuis rien n'a changé malgré beaucoup de bonnes paroles.

Vous retrouverez nos exigences dans la motion présentée.

L'UFR-FO s'est mobilisée contre la réforme des retraites et a répondu à tous les appels de mobilisation et de manifestation de notre confédération, Notre détermination est intacte et nous serons aux côtés des salariés pour réclamer le retrait d'une loi dogmatique et injuste faisant fi de l'avis de plus des 2/3 de la population et de 90% des salariés.

L'UFR.FO s'est particulièrement investie dans la réforme de la Protection sociale complémentaire de la Fonction Publique.

Dans la première présentation, par Mme de Montchalin, de la réforme les retraités et pensionnés en étaient les oubliés, les grands perdants.

La mobilisation de l'UFR.FO s'est traduite par un courrier à madame la ministre, par plusieurs communiqués

ainsi que par une lettre à tous les députés de la majorité déposée le même jour dans leurs permanences locales.

Nos actions avec l'aide de la Fédération Générale Fonctionnaires et de son secrétaire général Christian GROLIER n'ont pas été vaines.

L'accord socle interministériel intègre les retraités aux conditions que nous exigeons, à savoir :

- la solidarité est actée et son financement prévu
- la cotisation la plus élevée est limitée et ne peut plus évoluer au-delà de 75 ans

Pour autant comme nous le rappelons dans nos revendications, nos inquiétudes sont grandes en regard des négociations ministérielles qui vont s'ouvrir et des appels d'offre qui s'en suivront.

L'UFR.FO est préoccupée devant le nombre croissant de camarades ne renouvelant par leur adhésion une fois à la retraite.

Les conséquences sont importantes en termes de représentativité pour les syndicats, Les raisons sont multiples mais il est certain que pour tenter d'enrayer le phénomène il faut le traiter en amont du départ à la retraite après il est trop tard.

L'UFR.FO conviera prochainement les syndicats affiliés à l'UFR pour leur proposer son aide et leur faire des propositions.

L'enjeu est important et nous espérons en leur participation.

Pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat des retraités ne cesse de se dégrader.

Les reculs successifs des dates de revalorisation des pensions ont fait perdre une année aux retraités.

L'augmentation en 2023 de 0,8% des retraites est une véritable provocation face à une inflation de 6,2%.

L'UFR-FO dénonce le mode actuel de calcul de la revalorisation des pensions qui ne tient pas compte de la réalité de la hausse du coût de la vie.

Nous assistons à une envolée des dépenses contraintes, énergie, alimentation (24% en 2 ans), santé, qui pèse lourdement sur le budget des retraités. Selon une étude récente 13% des retraités ont des difficultés à se nourrir et plus d'un retraité sur cinq reporte ou renonce aux soins dont il a besoin.

La CE de l'UFR-FO revendique une augmentation significative de toutes les retraites et pensions à la hauteur de la perte de 20% depuis plus de 15 ans, et qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC pour une carrière complète.

Les revalorisations actuelles se traduisent immédiatement par une perte du pouvoir



d'achat et engendre des retraités de plus en plus pauvres.

La Commission Exécutive de l'UFR – FO exige ;

- le rétablissement de la demi-part pour tous les veufs et veuves et les parents isolés ayant eu au moins un enfant
- l'annulation immédiate de la hausse de 25 % de la CSG pour tous les pensionnés.
- la suppression de la fiscalisation des majorations de pensions accordée aux pensionnés ayant élevé au moins trois enfants.

Santé

L'UFR FO réaffirme que la santé est une priorité nationale et elle exige qu'à cette fin tous les moyens soient mis en œuvre pour garantir à nos concitoyens, quel que soit leur âge et quelles que soient leurs ressources, une prise en charge immédiate accessible et de qualité.

Accès aux soins :

Pour l'UFR FO il est urgent de mettre fin aux déserts médicaux, une situation indigne de notre pays. Il est impératif de garantir pour tous les citoyens, un accès aux soins de proximité. Il faut rendre partout attractif l'exercice de la profession et garantir la disponibilité des praticiens.



> L'UFR FO réaffirme avec fermeté que l'organisation du service public de la santé en France ne doit en aucun cas être soumise à la régulation budgétaire.

> L'UFR FO exige que les moyens en équipements et en personnels, aujourd'hui notoirement insuffisants, soient ajustés aux besoins et que les personnels soient mieux rémunérés afin de tenir compte des contraintes et de la pénibilité de leurs postes de travail.

> L'UFR FO estime que le secteur privé de l'hospitalisation doit être associé au service public dans les conditions qui sont celles fixées par la Sécurité Sociale.

> L'UFR FO observe que la pratique des soins en ambulatoire n'offre pas toujours la garantie d'un suivi approprié du patient. Elle en condamne fermement la généralisation dans la mesure où n'est motivée que par le souci de réaliser des économies budgétaires.

Perte d'autonomie :

Les EHPAD.

> L'UFR FO condamne l'inertie des pouvoirs publics.

Elle réaffirme qu'il est du devoir de nos gouvernants de traiter dignement nos aînés et de leur apporter

sans défaillance les soins dont ils ont besoin.

> L'UFR FO déplore l'abandon **d'une loi grand âge** maintes fois promise et finalement abandonnée

Elle exige une loi de programmation pluriannuelle prévoyant les moyens à mettre en place et leur financement.

> L'UFR FO rappelle ses revendications :

- un plan d'équipement en maisons de retraite couvrant tout le territoire et adaptées à l'état physique et mental de la personne âgée.
- Exige des emplois plus attractifs et qualifiés pour répondre au critère : un agent pour un résident.
- un plan de formation des personnels en place, le rattachement obligatoire d'un médecin, disponible sans délai en cas de besoin.
- un coût plus accessible de l'hébergement afin de diminuer le reste à charge du résident. Aujourd'hui le prix de journée est insupportable et dissuasif pour beaucoup.
- une prise en charge élargie de la dépendance à travers l'APA dont les critères d'attribution doivent être assouplis.
- l'arrêt de l'attribution des fonds publics au secteur marchand et la nationalisation des établissements défaillants.
- Des moyens permettant d'assurer le contrôle systématique et inopiné du bon fonctionnement de tous les établissements hébergeant des personnes âgées.

Aide à domicile

> L'UFR FO considère que l'aide au maintien à domicile est une priorité. La situation des proches aidants doit être mieux prise en compte.

Elle revendique un statut de proche-aidant.

> L'UFR FO réclame :

- La multiplication des structures d'accueil temporaires afin de soulager les aidants. **Le droit au répit** doit être aménagé. L'allocation annuelle de 540 € est notoirement insuffisante.

L'adaptation du logement doit bénéficier d'une aide financière analogue à la prestation de compensation du handicap.

- Des aides sans condition de ressources lorsque l'aidant familial doit être hospitalisé.
 - › S'agissant des services d'aide à domicile, L'UFR FO revendique :
 - Des effectifs en nombre suffisant mieux formés et mieux rémunérés
 - Des conditions d'intervention adaptées aux besoins de la personne aidée.
 - Un élargissement significatif des conditions d'attribution des aides publiques afin de diminuer le laisser à charge bien souvent dissuasif.

L'UFR FO rappelle que, pour notre organisation syndicale, la perte d'autonomie est un aléa de la vie au même titre que la maladie. **Elle doit donc être considérée comme un 5ème risque et non une**

nouvelle branche de la sécurité sociale.

A ce titre, le risque perte d'autonomie doit être couvert quel que soit l'âge et sans condition de ressources par la Sécurité Sociale. Son financement doit être assuré par une cotisation universelle.

Protection Sociale Complémentaire

L'absence totale d'avancée sur la prévoyance est particulièrement inquiétante, alors que vont commencer les négociations dans les Ministères pour la mise en place de la PSC.

L'UFR.FO exige le couplage santé prévoyance pour préserver les droits actuels, Nous refusons un contrat santé avec des options prévoyances qui augmentera à l'évidence le coût de la complémentaire santé pour tous les agents et particulièrement pour les retraités.

L'UFR.FO estime primordial que la solidarité intergénérationnelle soit portée au niveau maximum prévu dans l'accord socle.

Nous n'accepterons pas que l'accès aux soins soit dégradé ou devienne inaccessible pour trop de pensionnés.

Une fois le prestataire de complémentaire santé choisi par chaque ministère, les retraités auront un an de plus pour adhérer au nouveau contrat ou rester dans leur complémentaire actuelle.

Or, si la mutuelle actuellement référencée n'est pas celle choisie à l'issue de l'appel d'offre celle-ci se retrouvera avec une population exclusivement de retraités et ne pourra pas reconduire ses contrats en l'état.

L'UFR -FO revendique la mise en place d'un crédit d'impôts

sur la cotisation des complémentaires santé pour les pensionnés et retraités de l'Etat.

Environnement

L'UFR FO constate que la dégradation de l'environnement est plus que jamais un enjeu de société. Les dernières années montrent une accélération des menaces qui pèsent sur l'humanité avec ses conséquences dramatiques pour un nombre sans cesse accru de terriens. Pandémies virales, érosion



de la biodiversité, catastrophes climatiques... : tout ce qui était annoncé se vérifie et, même, dépasse les prévisions les plus pessimistes faites par les scientifiques et les lanceurs d'alerte. Et pourtant, les instances décisionnelles de notre pays n'agissent toujours pas à la hauteur des enjeux, se gargarisant seulement de discours plus ou moins volontaristes : des paroles, encore des paroles, mais pas d'actes significatifs de portée dignes d'entités responsables, des « mesurette » loin de suffire à inverser la tendance, un déni de la situation, une incompétence indigne de pays responsables, un aveuglement coupable. Et les conséquences les plus importantes se portent sur les catégories sociales défavorisées, précaires, fragiles, vulnérables. Les retraités, entre autres, font partie de ces catégories fragiles qui

paient un lourd tribut à la dégradation environnementale. Les conséquences, par exemple, de la pandémie de Covid-19 et des canicules à répétition ont été très lourdes et mortifères pour eux. Il ne peut y avoir de justice sociale sans justice environnementale et vice-versa.

L'UFR FO restera une force de propositions et d'actions, continuera de dire que les sujets se doivent d'être traités de façon transversale (et non plus verticale) : chaque décision doit prendre en compte tant le niveau économique que le niveau social et le niveau environnemental. L'eau, l'énergie, la santé, l'éducation, la biodiversité, les espaces naturels... sont des biens communs et doivent être traités comme tels, hors du champ spéculatif et commercial.

L'UFR FO tiendra son rôle et fera en sorte que la société dans son ensemble se dirige le plus rapidement possible vers un avenir viable pour tous, égalitaire, humaniste, apaisé, pacifié et résilient.

Services Publics

Les services publics en France ont joué un rôle primordial pour la cohésion sociale lors des récentes crises sanitaires et économiques.

Ce sont pourtant ces mêmes services publics qui sont mis à mal par des politiques libérales et budgétaires de nos gouvernants (réduction des effectifs, fermetures de postes, suppression de lits dans l'hôpital public,) Ces politiques ne répondent pas à la satisfaction de l'intérêt général, elles dégradent profondément la solidarité et l'égalité de traitement des citoyens.

En s'éloignant de l'utilisateur, le service public rend son accès difficile voire inaccessible.

Cela affecte tous les usagers et particulièrement les personnes âgées en milieu rural pour des raisons évidentes de mobilité.

Les espaces France services lorsqu'ils existent facilitent certaines démarches mais ne permettent pas de résoudre les problèmes complexes, ce qui suppose un échange direct avec un agent du service public.

Des études récentes montrent que deux catégories d'utilisateurs sont particulièrement exclues du numérique, les jeunes et les seniors.

Les jeunes de 18 à 25 ans, un quart d'entre eux avouent avoir des difficultés pour réaliser seul des formalités en ligne.

Les seniors, souvent pas ou mal équipés et dépendants, face aux difficultés plus d'une personne âgée sur sept abandonne ses démarches.

La fracture numérique renforce les inégalités sociales les plus précaires, les moins diplômés, les plus pauvres n'ont pas accès aux droits auxquels ils peuvent prétendre, C'est surtout les plus informés qui en profitent, ceux qui possèdent déjà davantage de ressources financières, sociales et culturelles.

L'UFR-FO exige le recrutement de fonctionnaire d'Etat permettant de rétablir sur tout le territoire un vrai service public de proximité de qualité préservant un accueil physique des usagers, le recours au seul numérique est inacceptable,

La place du retraité dans la société

Les retraités occupent une place essentielle dans notre société, leur implication dans la vie familiale, la

vie associative, caritative, sportive, culturelle ainsi que dans la vie politique, les rend indispensables à la création de lien social dans notre pays,

Toutes ces actions pour la plupart bénévoles, seront mises à mal par la réforme des retraites, Les futurs retraités seront plus âgés, plus usés et plus fatigués, L'espérance de vie en bonne santé, qui aujourd'hui tend à ne plus évoluer favorablement en sera particulièrement impactée, c'est là une conséquence néfaste jamais évoqué de la réforme.



ET MAINTENANT ?



Roger Carrière
Membre de la
Commission
Exécutive

C'est la question que l'on peut se poser après les manifestations du 6 juin à l'initiative de toutes les organisations syndicales. Que va faire le gouvernement après cet épisode, de près de 6 mois, où a régné une sorte de mépris vis-à-vis des Français, notamment les salariés, et ce à tous les niveaux des décideurs : Président, Gouvernement, Assemblée Nationale ou Sénat où cette contre-réforme a été adoptée au moyen d'un subterfuge constitutionnel. On se pose toujours la question : y avait-il urgence de faire adopter cette loi et était-elle nécessaire au plan budgétaire ? Non, assurément, dans les 2 cas surtout si l'on se réfère à diverses études contradictoires sur le sujet mais aussi dans la mesure où les perspectives sont trop lointaines (2050 ou 2070) ou tiennent compte d'éléments incertains comme le plein emploi ou les aléas climatiques qui peuvent évoluer dans tous les sens. En fait, pour le Président, c'était le besoin d'appliquer, a-t-il dit, sa promesse électorale mais surtout, en matière économique, de donner des gages aux marchés financiers qui n'en n'ont pas tiré toutes conséquences ?

Les vacances aidant, les manifestations, même sporadiques, n'auront pas l'impact médiatique permettant de remettre en cause actuellement la loi d'autant que les tentatives faites au sein de l'Assemblée nationale se sont avérées improductives.

Au-delà de la décision du Président d'un plan d'actions- à réaliser dans les 100 jours suivant sa déclaration- nous n'avons pas noté d'évolutions significatives sur les 2 sujets qui concernent les retraités à savoir : la dépendance et la santé, au-delà, bien sûr, des problèmes liés à l'inflation.

LA DEPENDANCE

S'il convient de noter le rapport sur les EHPAD établi par une députée socialiste Christine Pires Beaune- et ce à la demande de Mme Elisabeth Borne- on peut se poser la question de la prise en compte des propositions qu'il contient d'autant que la Première Ministre a confié son étude à Mme Aurore Bergé, Ministre des solidarités et de la famille, dont on connaît le mépris vis-à-vis des retraités (rappelez- vous sa proposition de supprimer le droit de vote pour les retraités dans la mesure, considère-t-elle, où ils ne participent pas directement à l'avenir économique du pays !!!!).

S'agissant de la loi sur le Grand Age, Mme Bergé et son collègue de la santé auront-ils le courage de faire des propositions sur le sujet face au diktat de Mr Lemaire qui estime que son coût serait trop élevé ce qui n'est pas le cas pour tout le monde puisque celui-ci, régulièrement, accède, à coup de milliards, aux demandes du Patronat en matière d'aide aux entreprises sans exiger pour autant les contrôles qui devraient s'imposer puisqu'il s'agit de l'argent public.

Car, depuis le cataclysme causé par la parution du livre de V. Castanet sur les EHPAD quelles sont les mesures qui ont été prises sinon des « mesurette » qui ne mettent nullement en cause leur fonctionnement comme le mode de financement, le statut des personnels soignants ou leur rémunération. Et pourtant, on ne compte pas les commissions créées et leurs rapports, la plupart restés sans suite d'ailleurs. Les « vieux » ont pourtant un passé « d'actifs » largement supérieur à celui des actifs actuels. Oui mais, comme le suggèrent des économistes ou des députés de la majorité, ils ont un patrimoine qui devrait leur permettre de participer -directement ou indirectement- au financement du coût qu'une telle loi entraînerait- eux qui représentent actuellement une charge trop importante sur le plan budgétaire !!!!!



LA SANTE

Sur le sujet, les problèmes ne manquent pas. Quasiment tous les jours on apprend la fermeture des services des urgences dans de nombreux départements, un manque criant d'infirmières (problème qui ne devrait pas trouver une solution rapidement si l'on se réfère au nombre de démissions constatées dans les écoles d'infirmiers ou d'infirmières face aux difficultés qui les attendent). Autre problème crucial, dans les hôpitaux, de graves préoccupations quant à leurs fonctionnements au niveau de la psychiatrie et des maternités. Problèmes auxquels il faut rajouter la pénurie de médecins généralistes dans un très grand nombre de départements y compris en Ile de France. Sans compter les incivilités devant lesquelles doivent faire face les pharmaciens auxquels s'ajoutent, entre autres, les enseignants, les conducteurs d'autobus, les personnels financiers, etc...

Devant ce constat accablant que constate-t-on : une communication tous azimuts de nos gouvernants sur des sujets sans rapport avec nos soucis.

De toute manière pas la moindre proposition pour renouer un dialogue trop longtemps refusé avec les organisations syndicales car, bien entendu, pour nous dialogue veut dire négocier et non être informé de décisions déjà prises.

Il nous faudra beaucoup de constance dans la revendication et surtout dans nos actions sans compter que l'on peut se poser aussi la question de la durée de ce gouvernement.

COMME UN SERPENT DE MER !!!!

Le problème des EHPAD resurgit au gré des circonstances. Le 22 août, le journal LE MONDE titre en 1ère page « GRAND AGE : les EHPAD au bord de l'asphyxie » citant pèle-mêle un certain nombre d'Ehpad - parmi les 80% d'entre eux publics ou à but non lucratif - qui ont du fermer ou qui se trouvent dans une situation financière catastrophique ne pouvant obtenir, pour certaines d'entre elles, des subventions supplémentaires au niveau des communes en raison de l'état actuel de leurs budgets. En cause, bien sûr, le renchérissement de l'énergie, l'absence de compensation des quelques mesures de revalorisations salariales décidées par le gouvernement mais aussi le manque criant de personnels. C'est d'ailleurs à ce niveau qu'une gestion provisoire de 3 EHPAD du Haut Rhin (du groupe Bridge) a été décidée, après un contrôle de l'ARS, pour manquements graves dans leur fonctionnement, essentiellement pour ce motif. Au passage, on apprend que le Covid19 est responsable -en 2020 et 2021- du décès de 29300 résidents.



Sans compter, de-ci de-là, des scandales au niveau de la nourriture. Qui plus est, on nous signale que plus de 20.000 places restent vacantes en raison de la perte de confiance de l'entourage des personnes âgées. Doit-on s'en étonner ?

Et, pendant ce temps, rien ne bouge ou presque. Si, pourtant, Mme BERGE nous signale avoir injecté 553 millions d'euros dans les budgets des ARS pour aider les EHPAD le plus en difficulté (une goutte d'eau dans un océan de besoins)

Il est vrai, comme le souligne un des intervenants, que « les résidents n'ont pas la capacité de la réaction des gilets jaunes ».

Face à cela, « le président a érigé la procrastination en art majeur, comme l'écrit Luc Broussy, membre du Conseil National de la refondation, dans le même journal.

Mais jusqu'à quand ?

RC



Revalorisation des pensions et retraites au 1er Janvier 2024 mais un pouvoir d'achat des retraités toujours en berne !



Bernard RIBET
Secrétaire National

Cet été est marqué par une poussée record de l'inflation. Et nous allons terminer l'année sans qu'aucune solution n'ait été véritablement trouvée. Nous sommes à la merci des industriels et distributeurs qui répercutent les hausses des matières premières, des transports, de l'énergie entre autres, quand ils ne les anticipent pas.

Faute d'avoir pris des mesures de blocage, nous étions pour le seul poste alimentaire à une augmentation de 13,7 % en juin, soit plus de 18 % sur une année. Sans compter la flambée du prix des carburants cet, les hausses des tarifs du gaz (+ 15 % en 2023) et de l'électricité (+ 15 % en 2023 et + 10 % le 1er août, et l'envolée des taxes foncières dans de nombreuses communes...

Ce sont des exemples mais on peut constater des augmentations plus ou moins importantes dans tous les secteurs auxquels il faut ajouter de nouveaux remboursements de la Sécurité Sociale – en particulier sur les frais dentaires, ce qui va renchérir le coût des mutuelles.

Dans ce contexte lorsque l'on avance un taux officiel d'inflation de l'ordre de 6,1 % sur 2023 nous sommes bien loin de la réalité de l'augmentation du coût de la vie.

De plus contrairement aux prévisions du gouvernement qui misait sur un ralentissement de l'inflation à l'automne, c'est aujourd'hui une poussée encore plus importante des hausses des prix et tarifs à laquelle nous sommes confrontés et elles ne sont pas maîtrisées.

Le gouvernement vient d'annoncer une revalorisation des pensions et retraites au 1er Janvier 2024 de 5,2 %. Dont acte, mais nul doute que le taux d'inflation définitif pour 2023 sera supérieur à ce chiffre, d'où, une fois encore, une nouvelle perte en pouvoir d'achat.

Rappelons que sur 15 ans la perte de revenus des retraités a été de 20 % et cela continue.

Plus que jamais il nous faut donc nous mobiliser afin d'exiger le rattrapage qui nous est dû.

A PROPOS DE L'ILLECTRONISME

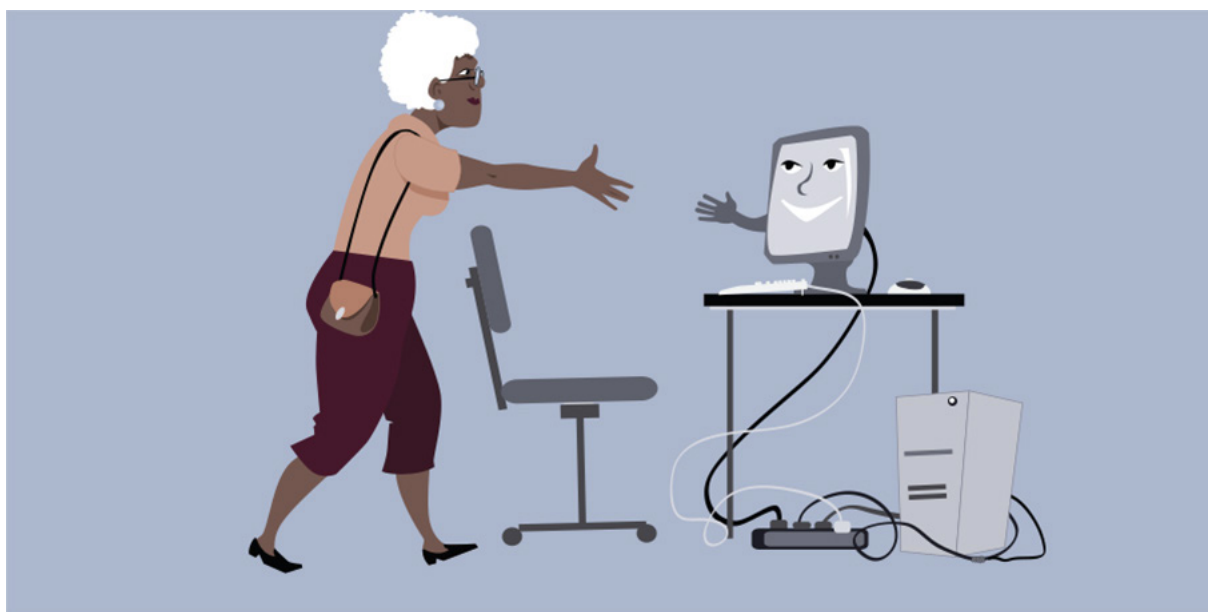
Nous avons eu l'occasion d'évoquer le sujet dans un précédent Lien dans la mesure où ce problème touchait, et touche encore, de nombreux retraités. Mais, l'actualité nous démontre qu'il concerne aussi le monde du travail. Car il suscite, au niveau des entreprises, de graves difficultés chez les salariés face à une accélération de la transformation numérique de leurs outils de travail. Certains médias font état du souci des entrepreneurs de voir leurs collaborateurs éprouver de sérieux problèmes d'adaptation face aux écrans. Le Directeur de l'Agence Nationale de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, Hervé FERNANDES, constate que « bon nombre de salariés se retrouvent en grave difficulté face, par exemple, à la dématérialisation des bulletins de paie ou au moment de voter pour les élections professionnelles ». Le DRH d'une grande entreprise déclare que « la fracture numérique tend à croître devant les exigences des dirigeants, certains collaborateurs ayant des problèmes avec les outils digitaux vont même jusqu'à s'autocensurer voire même à ne plus postuler pour une promotion ».

Des grandes entreprises comme Carrefour, Disney, Axa, L'Oréal ont commencé de prévoir des stages de formation accélérée au numérique.

Il nous appartient à partir de ces initiatives connues, de saisir les principales structures habilitées ⁽¹⁾ que ce soit au niveau de l'Etat, d'associations ou des Collectivités locales pour qu'ils prennent conscience qu'un fossé énorme est en train de se creuser entre les générations mais aussi entre les catégories sociales et qu'ils doivent prendre des initiatives eux-mêmes pour que ce « fossé » soit rapidement comblé. Car, tous les jours, nous avons connaissance ou nous sommes confrontés à des situations, parfois « ubuesques », où nos camarades se trouvent dans l'impossibilité de répondre par écrit à des demandes officielles qui doivent se faire obligatoirement par internet.

Il s'agit pour nous de participer activement à la réduction des inégalités sociales.

R.C.



(1) En particulier la saisine de l'Agence Nationale de l'illettrisme et de l'illectronisme sise au 264, rue de Garibaldi – CS33415- 69488 LYON CEDEX 03 et de La Défenseure des droits-Libre Réponse 71120-75342 PARIS CEDEX 07

COURRIER DES LECTEURS



Nos adhérents nous écrivent, nous contactent

Question

M.L, adhérente au SNUDI-NORD FORCE OUVRIERE depuis très longtemps interroge l'UFR Force Ouvrière sur la gestion informatique appliquée aux Fonctionnaires.

« Retraitée de l'Education nationale depuis 2005, j'ai constaté cette année une vraie rupture dans l'information courrier de l'Etat.

Pas de fiche de retraite papier (alors que l'Etat s'était engagé à nous en fournir une à chaque modification, en tous cas au moins une par an), pas de relevé annuel des paiements (utile pour vérifier les données indiquées lors de la déclaration des impôts sur le revenu).

Ma question est donc : sans fiche de retraite, comment vérifier la véracité des chiffres fournis par l'Etat ? Comment vérifier les prélèvements effectués dont la mutuelle santé ? A qui s'adresser pour en disposer ? Nous sommes mis devant le fait accompli ... »

Réponse

Bonjour

On me fait part des difficultés pour les retraités pour recevoir, ou au moins avoir connaissance du montant des pensions perçues et leur détail.

Aussi je te conseille de créer un espace sur le site "ensap.gouv.fr" tu y trouveras le détail de ta pension avec le montant du PAS (prélèvement à la source), les retenues, etc.

L'ouverture du compte est assez simple et sécurisée. Il faut bien mettre le numéro de sécurité sociale avec la clé **(15 chiffres)**.

Nous sommes bien conscients à L'UFR-FO (Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière) de la fracture numérique qui touche notamment les retraités ...A FO, nous avons publié plusieurs articles à ce sujet dans le journal "le lien" et la possibilité de retour aux documents papiers pour ceux qui le désirent fait partie de nos revendications.

Françoise Lemaulf
UFR-FO

ensap.gouv.fr

L'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public.

Vous êtes retraité

Nouveau numéro

0 970 82 33 35

**Service gratuit
+ prix appel**

du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 sans interruptions

@ <https://retraitesdeletat.gouv.fr/retraite/contact>

Une question, un problème, une contestation ?

Cette rubrique est la vôtre

Nos contacts :

UFR-FO 46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

01-44-83-65-55

ufr@fo-fonctionnaires.fr

Nous avons fêté en juin dernier le départ de Sylvie et Martine à qui nous souhaitons une très heureuse retraite



EPSU
FSESP
EGOD

FGF
FO

LA NOUVELLE
TRIBUNE

LE LIEN UFR
FO

FO
la force syndicale

Gratuité pour les adhérents
« Le Lien » N° 147
Septembre 2023

Directeur de publication :
Christian GROLIER

Rédacteur en chef :
Olivier Bouis

Secrétaire de rédaction :
Annie Hambacher

C.P.A.P. en cours

VINCENT IMPRIMERIES
TOURS

SYNDICAT DE LA
PRESS
SOCIALE



A nos **adhérents(es),** A nos **lecteurs(trices),**

Porter nos revendications, vous informer, rompre la solitude et renouer avec la solidarité, tels sont les principaux objectifs de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière (UFR-FO).

C'est dans cette optique que nous avons créé la rubrique « **Nos lecteurs nous écrivent** ».

Quels que soient vos questionnements, contactez-nous :

– par courrier : UFR-FO - 46, rue des Petites Écuries - 75010 PARIS,

– par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Nous vous répondrons, nous vous aiderons si nécessaire.

Se tenir informés, informer nos amis, c'est soutenir l'action syndicale UFR-FO.

Pour que nous puissions vous contacter, vous informer rapidement, nous avons besoin de vos adresses mail*, numéros de téléphone*. Certains l'ont déjà fait, beaucoup reste à faire.

* La confidentialité de vos coordonnées est garantie

DONNEZ DE LA FORCE À L'UFR-FO, ENVOYEZ VOS MAILS POUR GARDER UN CONTACT RÉGULIER



CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

46, rue des Petites-Écuries
75010 Paris

e-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Vous pouvez nous joindre les 1er et 3ème mardi de chaque mois pour les renseignements téléphoniques au **01 44 83 65 55** aux horaires suivants :
de 10h à 12h et de 14h à 16h.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail.

Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, rue des Petites-Écuries 75010 PARIS pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-joint ou par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr - Tél. 01 44 83 65 55

Nom : Prénom :

Syndicat d'appartenance :

Ancienne adresse :

.....

Nouvelle adresse :

.....

Adresse Mail :

à..... le..... 2023

(signature)